



Programme de formation

La gestion de l'allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE) – Niveau expert

24/04/2026

Prix INTER : à partir de 800,00 € net de TVA

Durée : 2 jours soit 14 heures

Public : tout agent en charge de la gestion des allocations chômage

Prérequis : aAucun

Objectifs :

Acquérir la base de la réglementation de l'assurance chômage applicable dans le secteur public.

Adopter une méthode d'analyse et de traitement des dossiers

Programme :

Introduction

1. Modalités d'attribution des allocations

L'ouverture des droits : admission et rechargement

Les conditions cumulatives d'attribution : la recherche d'emploi, la résidence, l'aptitude physique

L'inscription comme demandeur d'emploi et la non-forclusion du droit

La perte involontaire d'emploi : l'âge, l'affiliation, la période de suspension.

La détermination du débiteur : règles de base, coordination secteur privé/secteur public, prise en compte du temps partiel, cas d'égalités

2. L'indemnisation

Obligations légales de l'employeur public

La durée d'indemnisation : les durées réglementaires, les conditions de maintien de l'indemnisation jusqu'à l'âge de la retraite, l'allongement de la durée d'indemnisation par la formation professionnelle

Les mécanismes de calcul de l'allocation journalière (ARE) : période de référence, composition du salaire de référence, revalorisation éventuelle, calcul du salaire journalier de référence, calcul du coefficient réducteur, calcul du montant de l'allocation journalière (brute et nette), dégressivité

Les mécanismes de la fixation du point de départ de l'indemnisation : calcul et application des différés spécifiques et congés payés, application du délai d'attente, prise en compte de la date de dépôt de la demande d'allocation.

Les conditions de la reprise d'indemnisation : l'inscription comme demandeur d'emploi et la non-échéance du reliquat, la perte involontaire d'emploi, le droit d'option.

La détermination du reliquat : mise à jour du droit à verser et de sa durée, revalorisation éventuelle de l'allocation journalière.

Les règles de versement de l'ARE : périodicité du versement et pièces justificatives, conditions permanentes du versement, conditions et motifs de cessation du versement, modification de la durée du droit, modification du montant de l'allocation versée

Incidence d'une action de formation sur l'indemnisation

Programme de formation

Cumul de l'allocation avec une pension de retraite ou d'invalidité
Cumul de l'allocation avec des activités professionnelles pendant l'indemnisation
Le dossier de demande d'allocation
La notification de décision d'attribution ou de rejet
La fin de droit

Formateur référent :

Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes et auto-positionnement ;
Activités brise-glace ;
Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;
Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactif.

Moyens et supports pédagogiques :

Présentations en vidéoprojection
Quiz interactifs / questionnaires
Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :

20 jours avant la formation, un questionnaire de recueil des besoins et un auto-positionnement est envoyé par courriel aux participants.
La préinscription est confirmée soit après avis du responsable de formation pour un salarié, un agent public ou un bénévole soit après concertation de l'intéressé-e.
Aucune inscription ne sera validée sans une convention de formation signée.
L'évaluation par le formateur se fait tout au long de la formation.
A la fin de la formation, un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation ainsi qu'un auto-positionnement de fin de formation est envoyé par courriel aux participants.
90 jours après la formation, un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé par courriel aux participants.

Informations sur l'accessibilité :

Tout participant en situation de handicap ou nécessitant une adaptation particulière, éprouvant des difficultés particulières ou ayant des contraintes spécifiques est invité à [prendre contact avec notre référent handicap](#).
Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel NVDA/Jaws, langue des signes française etc.).